



FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL DE LOISIRS »

Date limite de dépôt en mairie : samedi 17 juillet 2019

Séjour d'Aout 2020

Du lundi 24 aout au lundi 31 aout 2020

Remarque :

- L'ouverture de l'accueil de loisirs est soumise dorénavant à un nombre de places limitées.
- Priorité aux professions qui sont en première ligne dans le cadre de la crise sanitaire.

⬇ Horaires d'ouverture : de 8h00 à 18h00

⬇ Horaires des activités : 9h30/11h45 - 14h/16h00

⬇ Tarif par enfant :

Attention : les enfants scolarisés à Marmagne et habitant dans une autre commune ou les enfants dont les grands parents sont domiciliés à Marmagne bénéficient du tarif normal.

	La journée sans repas	La journée avec repas	La journée avec repas
Tranche 1 De 0 à 400	3.69	6.55	9.87
Tranche 2 De 401 à 586	4.40	7.82	11.80
Tranche 3 Au-delà de 586€	5.12	9.08	13.72
Extérieurs Marmagne	9.73	17.27	26.04

⬇ **attention : un repas froid sera fourni par la mairie à la charge des familles.*

⬇ *Le goûter n'est pas fourni.*

⬇ *Les enfants devront apporter leur bouteille d'eau.*

L'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Le responsable légal :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° sécurité sociale :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Quotient familial CAF ou MSA (pour la tarification):

Personnes à contacter en cas d'urgence (nom, téléphone) :

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 24 aout 2020			
Mardi 25 aout 2020			
Mercredi 26 aout 2020			
Jeudi 27 aout 2020			
Vendredi 28 aout 2020			
Lundi 31 aout 2020			

Remarque : Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle accident.

Autorisez-vous la mairie de Marmagne à utiliser les photos de votre enfant qui seraient prises au cours des activités par des personnes habilitées pour la promotion de l'accueil de loisirs, notamment dans le bulletin municipal et la page Facebook de la mairie ?
0 oui 0 non

Remarque : Nous demandons aux familles de respecter l'horaire de fermeture de la structure faute de quoi une pénalité de retard sera appliquée.

Marmagne, le :

Signature :

Les pièces à fournir à l'inscription (si cela n'a pas été fait en début d'année scolaire) :

- o Une attestation d'assurance à jour
- o Une attestation vaccinations à jour (photocopie du carnet de santé),
- o Le document Caf ou msa indiquant votre quotient familial,
- o La fiche sanitaire complétée et signée